

ENSEMBLE

Ville de Marseille



30 août 2024

RENTÉE SCOLAIRE **FACILITÉS POUR ACCOMPAGNER** **LES " ENFANTS DÉBUTANTS "** **LA RÉPONSE**

L'administration a répondu et clarifie ainsi sa position vis à vis des velléités de refus zélé qui pourrait être opposé aux agents :

" un employeur public n'a plus la possibilité d'accorder du temps de travail aux agents...néanmoins il est évidemment possible d'accorder une facilité aux agents en leur autorisant une prise de poste décalée, c'est ce qui est fait ..et même encouragé dans les services .."

EN CONSÉQUENCE, CELLES ET CEUX D'ENTRE VOUS QUI SE VERRAIENT REFUSER CETTE FACILITÉ PAR LEUR HIÉRARCHIE PEUVENT LUI RAPPELER QUE LA DRH ENCOURAGE CELLE-CI !

NOUS COMPTONS AUSSI SUR LES MANAGERS POUR LEUR BIENVEILLANCE EN MATIÈRE DE COMPTAGE DU TEMPS CONCERNANT LES DÉCALAGES DE MOINS D'UNE HEURE ...



ENSEMBLE CFTC CFE CGC
2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille
04 65 85 97 45 ensemblecgccftc@gmail.com